

Le conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a décidé, mardi, 17 février 2009, de baisser son taux d'intérêt directeur de 75 points de base pour le ramener de 5,25% à 4,50% et d'instituer au profit des banques de la place des facilités de crédit et de dépôt, a annoncé M.Taoufik BACCAR, Gouverneur de la BCT, au cours d'une conférence de presse.

M.BACCAR a souligné que cette baisse du taux d'intérêt directeur, à ne pas confondre avec le taux d'intérêt interbancaire, a pour objectifs de consolider le tissu industriel du pays, d'améliorer la compétitivité des PME tunisiennes et de les aider à préserver les emplois et leur part de marché.

Il a indiqué que cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la BCT en vue de réduire les retombées de la crise internationale sur l'économie tunisienne, suite au ralentissement de la demande mondiale.

Le Gouverneur de la BCT a fait savoir que cette décision est justifiée par la baisse du taux d'inflation lequel est passé, en termes de glissement annuel de 4,1% en Décembre 2008 à 3,5% en janvier 2009, soit une baisse de 0,6 point.

Cette tendance se poursuivrait, au cours de l'année 2009, selon les prévisions.

Car, a-t-il dit, le principal risque à encourir par l'ensemble des pays du monde, si rien n'est fait à temps, est de connaître la « trappe de la déflation » (baisse des prix qui ne génère pas une hausse de la consommation), citant, à ce propos, le cas du Japon qui n'est pas parvenu à s'en sortir depuis une dizaine d'années.

Un autre facteur a joué en faveur de cette décision: la morosité de la conjoncture internationale. Le gouverneur de la BCT a indiqué que les récentes projections du Fonds monétaire international (FMI) tablent sur un taux de croissance mondial de l'ordre de 0,5% en 2009, avec un recul de l'ordre de(-2%) pour les pays industrialisés, (-1,6%) pour les Etats Unis d'Amérique, (-2,6%) pour le Japon, alors que les pays émergents (Chine, Inde...) connaîtront une croissance positive estimée à 3,3% en 2009 contre 6,3% en 2008.

S'agissant de la deuxième mesure, le Gouverneur de la BCT a souligné que l'objectif recherché consiste à faciliter les dépôts et les crédits des banques en vue de subvenir à leurs besoins en liquidités et de leur permettre de placer leur excédent auprès de la BCT à des taux favorables.

A cette occasion, M.Taoufik BACCAR a insisté sur l'importance du suivi de la conjoncture mondiale et de ses éventuelles répercussions sur l'économie nationale. Le but étant de prendre les mesures appropriées tout en tenant compte de l'objectif de stabilité des prix.

M.BACCAR a rappelé, dans ce cadre, que le président Ben Ali a ordonné en 2008, la création au sein de la BCT d'une commission nationale chargée d'assurer le suivi de la conjoncture internationale et de jouer le rôle de veille, relevant qu'une première évaluation de la conjoncture actuelle sera élaborée en Mars 2009.

Mesures préventives au profit des exportations et des investissements

Le gouverneur de la BCT a fait remarquer que l'ensemble des mesures préventives prises, jusqu'ici, se sont articulées autour de deux créneaux majeurs: les exportations et les investissements.

Concernant, l'export, il s'agit pour l'essentiel d'augmenter le plafond annuel de l'allocation pour voyages d'affaires-exportateurs de 300 000 DT à 500 000DT, de porter les plafonds annuels pouvant être librement réalisés par les entreprises résidentes non exportatrices au titre de l'investissement à l'étranger à 500 000 DT et d'autoriser les banques à mobiliser les effets escomptés sur l'étranger ayant une usure maximale de 360 jours contre 180 jours actuellement.

S'agissant de l'investissement, il a évoqué le doublement du capital de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME), mesure, qui a-t-il dit, va permettre à cette institution de financer pas moins de 500 projets en 2009 contre 320 en 2008.

Ligne de crédit de 100 millions d'euros au profit des entreprises non résidentes

M.BACCAR a souligné que le gouvernement a mis à la disposition des banques off shore de la place une ligne de crédit de 100 millions d'euros destinée aux entreprises non résidentes qui éprouvent des difficultés à obtenir des crédits.

Les entreprises concernées par cette ligne bénéficieront de ces financements à travers « le crédit relais » soit pour le financement des nouveaux projets ou l'extension des projets existants, a-t-il poursuivi.

Il a signalé qu'il a été décidé de réduire, au moins d'une moyenne de deux points, le coût de change des lignes de crédit extérieures destinées aux entreprises.

En ce qui concerne la politique de change, M.Baccar a relevé que la BCT a adopté, jusqu'à ce jour, une politique de change "souple" afin d'aider les entreprises exportatrices à préserver leur part des marchés internationaux.

Autres actions engagées par la Banque centrale, le Gouverneur de la BCT a évoqué la baisse du taux de la réserve obligatoire (RO), ce qui a permis d'injecter pas moins de 250 millions de dinars supplémentaires au profit des banques de la place.

Il a relevé que le secteur bancaire tunisien a réussi à résister aux chocs exogènes grâce à plusieurs points forts: disponibilité de liquidités sur le marché local, réserves de devises suffisantes, baisse significative de la dette extérieure et amélioration relative de la situation des banques tunisiennes.

Ce même secteur est, toutefois, appelé, a-t-il dit, à améliorer la qualité de ses services et à promouvoir son capital humain.